



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

5

24^e Session Examen Périodique Universel 2016 Rapport du Mozambique

Monsieur le Président,

Ma délégation a noté que depuis l'examen périodique précédent, le Mozambique a ratifié la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels et inhumains ou dégradants.

Elle encourage les autorités de ce pays à se conformer aux engagements pris lors du premier examen périodique et notamment de ratifier aussi le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Au chapitre de la coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, il y a lieu de se féliciter des efforts déployés par les autorités mozambicaines quant à la présentation des rapports. Par contre, les efforts sont encore nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations tendant à inviter les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Enfin, il sied également d'encourager les autorités mozambicaines à poursuivre leurs efforts dans ce cadre afin de mettre en œuvre l'intégralité des recommandations issues du premier examen périodique.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Genève le 18 janvier 2016

Zénon MUKONGO NGAY
Ambassadeur et Représentant Permanent